

Direction

De:
Envoyé: jeudi 17 octobre 2019 11:46
À: plui@payszorn.com
Cc: mairie.lixhausen@payszorn.com
Objet: PLUi - Observations Commune de Lixhausen

Importance: Haute

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 7 octobre courant, je vous prie de prendre fortement en considération l'observation de la commune de Lixhausen concernant la zone Ac située sur la colline du Scheuerberg au nord-est du village.

En effet, considérant que :

1. La carte communale de Lixhausen précise au titre des contraintes environnementales et paysagères que *la colline du Scheuerberg est en partie une Zone Naturelle d'intérêt Écologique Faunistique et Floristique en raison de son occupation remarquable par des vergers traditionnels et de nombreuses haies et petits espaces propices au développement d'une multitude d'espèces floristiques et faunistiques, garants du maintien d'une biodiversité rare et précieuse ;*
2. *La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 01/07/2013 portant création de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur la colline du Scheuerberg à Lixhausen en raison du grand intérêt écologique et paysager du site ;*
3. *La carte des Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines élaborée par l'Association pour le Relance Agronomique en Alsace (ARAA) dont les missions sont définies en concertation avec la profession agricole, représentée par la Chambre d'agriculture de région Alsace, et avec des acteurs institutionnels : Région Alsace, Agence de l'eau Rhin-Meuse, services régionaux de l'état (DRAAF et DREAL) et référencée sous http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20060000_araa_risque_potentiel_ceb_kochersberg_zorn.pdf ; la carte de Sensibilité à l'érosion élaborée par l'Association pour le Relance Agronomique en Alsace (ARAA) dont les missions sont définies en concertation avec la profession agricole, représentée par la Chambre d'agriculture de région Alsace, et avec des acteurs institutionnels : Région Alsace, Agence de l'eau Rhin-Meuse, services régionaux de l'état (DRAAF et DREAL) et référencée sous http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sens_maille_kochersberg_valleezorn_limbv.pdf ;*
4. *Le risque lié à la zone de retrait-gonflement des argiles et auquel le ban communal de Lixhausen est soumis accessible sous <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/carte#/com/67270> .*

Il apparaît que :

1. *La zone Ac située à flanc de colline du Scheuerberg présente une grave atteinte aux objectifs définis par le PADD et à la zone ENS voulue par le Conseil Général du Bas-Rhin ;*
2. *Cette zone Ac qui présente un dénivelé de plus de 30% est gravement exposée aux aléas signalés par les cartes ARAA et celle du risque lié à la zone de retrait-gonflement des argiles et met en péril les personnes et les biens ;*
3. *Des glissements de terrain sont régulièrement constatés au droit de l'excavation réalisée par l'occupant pour accueillir sa structure existante au même titre qu'elles le sont à la carrière de*

Lixhausen et qui obligent son exploitant à réaliser régulièrement des mesures confortatives. Ces deux emprises, bien que différentes sur les risques auxquels les biens et les personnes sont exposées, se partagent une implantation sur une même nature de terrain ;

- 4. Les membres du conseil Municipal de Lixhausen relèvent que l'activité déployée sur le site existant ne relève pas de l'activité agricole mais d'une activité de production et de commercialisation sans rapport avec la destination de la zone Ac.*

Par conséquent, je vous demande de suivre ma demande de restreindre la zone Ac nord-est aux limites parcellaires actuelles accueillant construction et accès à cette construction, c'est-à-dire les parcelles 19, 20, 271 et 272 section 06 au motif de limiter les risques d'impacts environnementaux et paysagers et de ne pas étendre les risques pour les personnes et les biens au-delà des risques actuels.